



COMMUNIQUÉ MAIRIE DE VISAN

AVANCE GEL AVRIL 2021 FRUITS à NOYAUX

(Cerises, abricots, pêches, nectarines, prunes)

Les exploitants sinistrés peuvent demander une aide sous forme d'avance remboursable suite aux dommages aux récoltes liés au gel du mois d'avril 2021 sur les Fruits à noyaux.

Ils peuvent déposer un dossier de demande d'indemnisation au titre du régime des calamités agricole **AVANT LE 05 JUILLET 2021.**

La procédure en ligne à utiliser pour déposer ce dossier est accessible via le lien suivant :

https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aide-pac/article/demander-une-aide-sous-forme-d?id_rubrique=12

Les pièces de ce dossier sont téléchargeables, il peut être déposé soit :

- **par dépôt papier à :** Service de l'Etat en Vaucluse – DDT84 – SEA –Avance Gel 2021 – 84905 AVIGNON Cédex 09
- **par téléservice** accessible par le lien